DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

> MAIRIE DE VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire

DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n°: PM/2025-194

Objet: Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage

LE MAIRE,

Date de publication :

06/11/25

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu impraticable, il est nécessaire d'interdire l'utilisation du Stade Gaby Castel du 07 novembre au 09 novembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage est interdite du 07 novembre au 09 novembre 2025.

ARTICLE 2: Cet arrêté annule et remplace toutes autres dispositions prises antérieurement.

<u>ARTICLE 3:</u> Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS, le 06 novembre 2025

Madame Sandrine MAZARS
Adjointe au Maire,

Déléguée aux Finances, Jeunesse et

Sport, Associations.